

Bruxelles engage le bras de fer contre le pouvoir fédéral

ÉCOLE Les élus francophones attaquent la réforme des pensions

► Une loi fédérale réformant les pensions va être suspendue pendant 120 jours.

► Motif ? Selon le PS, le CDH, Ecolo, Défi et le PTB, elle menace les enseignants.

L'affaire avait loupé au parlement de la Communauté française. Elle a réussi à la Cocof. La Cocof, c'est le parlement des francophones de la Région bruxelloise – logée au sein de l'institution régionale, cette assemblée réunit les députés régionaux d'expression française. Vendredi, la Cocof a engagé une procédure en conflit d'intérêts contre le parlement fédéral, singulièrement contre une loi déposée par le ministre fédéral des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR).

Motif : elle menace les enseignants, qui devront à l'avenir travailler 45 ans au lieu de 41 ans et 3 mois pour prétendre avoir effectué une carrière complète.

C'est Christos Doulkeridis qui a lancé l'initiative de la procédure en conflit d'intérêts. Le député Ecolo a déposé une motion en ce sens, voici deux semaines, au Parlement de la Communauté. Elle a aussitôt été cosignée par les élus

PS, CDH, Défi et PTB. C'est beaucoup. Mais insuffisant. Pour engager une procédure en conflit d'intérêts, il faut l'assentiment des trois quarts de l'assemblée. Et sans les voix du MR, la motion ne pouvait pas passer.

À la Cocof, les rapports de force sont différents. Et là, vendredi, et en dépit du vote négatif des libéraux, la motion a obtenu les trois quarts des voix.

Techniquement, la procédure cible un projet de loi relatif à la suppression de la « bonification du diplôme » – ce régime, dont profitent les fonctionnaires, permet d'intégrer les années d'études dans le calcul des années de carrière. Les profs, comme tous les autres agents des services publics, seront touchés.

Ce texte, attaqué par la Cocof, sera suspendu pendant 60 jours. Pendant ce délai, une concertation sera tentée entre la Cocof et le parlement fédéral. Si elle échoue, le contentieux sera examiné par le Sénat. Il déposera un rapport au Comité de concertation (organe réunissant tous les exécutifs du pays) qui aura 60 jours pour tenter d'arbitrer le contentieux.

En réalité, ce que souhaitent surtout les partis francophones (on veut dire : PS, CDH, Ecolo, Défi, PTB), c'est faire reconnaître

que le métier enseignant est pénible et qu'il faut donc maintenir le calcul actuel, favorable, dont bénéficient les enseignants. Ce régime, dit des « tantièmes préférentiels », Joseph Thonon (CGSP), le résume ainsi : « Actuellement quand un enseignant travaille 40 ans, il est réputé avoir travaillé 42 ans. Chaque année travaillée est multipliée par 1,05. »

« Le MR a repoussé deux fois un texte qui prend la défense des enseignants »

CHRISTOS DOULKERIDIS

Est-ce que la procédure en conflit d'intérêts aboutira à quelque chose ? A voir. Pour le coup, Christos Doulkeridis exulte. « A deux reprises, au parlement de la Communauté et à la Cocof, le MR a repoussé un texte qui prend la défense des enseignants. »

Côté libéral, on parle de « manœuvre politicienne » et, comme Bacquelaine, on estime que le projet de loi attaqué (relatif à la bonification des diplômes) n'affectera pas les enseignants. Les autres partis réfutent ceci mais admettent que c'est surtout l'ensemble des mesures prises (et à prendre...) dans le domaine des

Pensions qui nuira à l'attractivité du métier enseignant. Dans les mesures à encore prendre : la ré-

vision des fameux tantièmes. C'est surtout elle qui inquiète les partis francophones et les syndicats enseignants.

On notera qu'Ecolo souhaite que la procédure en conflit d'intérêts soit l'occasion, pour le ministre Bacquelaine, de produire un « audit de genre ». C'est-à-dire ? « Quand il tente d'expliquer que ses réformes sont sans effet sur les enseignants, il prend toujours l'exemple d'un homme qui a effectué une carrière complète, émet Christos Doulkeridis. On aimerait une vision plus complète des choses, avec par exemple le cas d'enseignantes avec des interruptions de carrière. »

Si la concertation échoue ?

La Communauté a toujours une arme au fourreau.

La loi fédérale attaquée est un acte de parlement. Et comme déjà exposé ici, seul un parlement peut attaquer les actes d'un parlement. Si la loi passe, le gouvernement fédéral devra prendre des arrêtés d'application. Un arrêté est un acte d'exécutif, que seul un autre exécutif peut attaquer. D'ores et déjà, il se dit que si Bacquelaine ne revoit pas ses plans, le gouvernement PS-CDH de Rudy Demotte devrait engager une procédure en conflit d'intérêts contre les actes du gouvernement Michel. ■

PIERRE BOUILLON

LE MÉTIER D'ENSEIGNANT

Pénible ou non ? C'est la question !

Daniel Bacquelaine (MR) juge que la procédure en conflit d'intérêts engagée par la Cocof (lire ci-dessus) est non fondée car la Cocof n'est pas compétente en matière scolaire. Le ministre des Pensions ajoute que la loi querelée (qui sera votée à la Chambre sous peu) ne touchera pas les profs. La suppression de la bonification des années d'études sera en effet compensée, dit-il, par le calcul préférentiel dont bénéficie l'enseignant (le fameux calcul

de la pension en 55^e au lieu du tantième 60^e). Soit. Mais ce régime sera-t-il maintenu ? C'est la question. Il sera maintenu si le métier enseignant est reconnu comme pénible. Dans le cas contraire, non. L'identification des fonctions pénibles est actuellement en débat entre les partenaires sociaux. Jeudi, les syndicats enseignants ont rencontré Olivier Chastel sur le sujet. Les syndicats souhaitent que le métier enseignant soit globalement reconnu comme pénible (ils refusent que l'on dise : tel prof est en situation pénible, tel autre,

non). Le président du MR n'est pas contre. Mais il renvoie les enseignants aux partenaires sociaux. Eugène Ernst (CSC) et Joseph Thonon (CGSP) parlent d'un « piège. » Un budget sera affecté au maintien de tantièmes préférentiels pour les métiers pénibles. Si tous les profs sont reconnus comme étant en fonction pénible, et si ce budget n'est pas revu à la hausse, cela veut dire que les enseignants vont empêcher d'autres métiers de décrocher le label pénible. Et les syndicats enseignants auront tout le monde sur le dos...

P.BN